



## RAPPEL : TRANSPORTS SCOLAIRES EN CHARENTE-MARITIME

publié le 17/06/2018

Depuis le 1er septembre 2017, la Région assure la gestion du transport interurbain et scolaire dans sa globalité et sur l'ensemble du territoire Néo-aquitain.

**La période d'inscription s'étend du 4 juin au 7 juillet au plus tard :**

 [transports\\_scolaires](#) (PDF de 1.2 Mo)

Je vous rappelle que l'inscription et le paiement se font en ligne sur le site internet **transports.nouvelles-aquitaine.fr**

**Le traitement des demandes faites en ligne est plus rapide et plus pratique.**

**Pour information : tous les élèves seront dotés à la rentrée d'un nouveau titre de transport, plus pratique et plus moderne.**